

État-major XII : missions extérieurs [fin]

Autor(en): **Dénéréaz, Pierre-E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **99 (1954)**

Heft 11

PDF erstellt am: **07.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Major Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Etat-Major XII

Missions extérieures

(Suite et fin)

Les officiers faisant partie d'un état-major peuvent être chargés par le chef auquel ils sont attachés de missions extérieures à cet état-major. Ces missions sont de pratique courante. Elles mettent en action un grand nombre de qualités et exigent une grande activité intellectuelle et physique. Les ignorer laisserait une lacune dans toute étude consacrée aux problèmes d'état-major¹, bien que l'on puisse se demander si leur nombre ne diminuera pas fortement eu égard aux facilités que les chefs ont de se déplacer. Evidemment, rien ne peut remplacer l'action personnelle de l'homme investi d'autorité ; mais en raison même des responsabilités qui pèsent sur sa tête, il a besoin de tous ses moyens et ne doit pas succomber à la fatigue. Ses déplacements seront rares et ne pourraient d'ailleurs le mener partout. Ainsi le chef qui doit se renseigner directement ou faire sentir son action

¹ *Revue Militaire suisse*: Janvier, février, mars, avril, août, octobre, novembre décembre 1953. - Mai, juin, septembre 1954.

personnelle ne renoncera jamais à envoyer des officiers de son état-major où et quand il le juge nécessaire pour expliciter sa pensée et rapporter des renseignements. Placés dans une telle position, les officiers d'état-major ouvriront tout grands les yeux et les oreilles ; ils ne parleront jamais comme le chef lui-même, mais comme le comporte le propre grade de l'envoyé. Ils auront la préoccupation constante d'être utiles à la troupe en prévenant ses besoins et en s'efforçant de lui éviter des reproches au lieu de les provoquer. A toutes les époques, les officiers d'état-major ont été jalouxés : les témoins du temps de Napoléon les désignent fréquemment sous le vocable de « Monsieur j'ordonne ». Savoir apprécier les hommes auxquels on s'adresse de la part du chef, le faire avec simplicité et avec une fermeté courtoise et dépourvue de morgue exige un tact parfait et un quant-à-soi nécessaire, vu l'atmosphère dépourvue d'amitié que rencontrent parfois les officiers d'état-major en mission de liaison ou de contrôle.

* * *

Durant des siècles, avec des armées petites et la faible portée des armes, un champ de bataille s'observait d'un seul coup d'œil. Le chef voyait ses troupes et celles de son adversaire. Des officiers d'ordonnance et des aides de camp pouvaient facilement compléter les renseignements visuels ou porter rapidement les ordres du chef. Maurice de Saxe, Frédéric II, Bonaparte n'eurent pas besoin d'autres liaisons. En 1914, les officiers de liaison dans l'armée française furent très utiles au général Joffre qui accueillait, il est vrai, leurs rapports avec une parfaite bienveillance, sans témoigner la moindre mauvaise humeur lorsque les nouvelles étaient peu satisfaisantes et en approuvant les initiatives parfois hardies que certains furent obligés de suggérer et même de prendre. La dernière guerre offre de nombreux exemples de *liaisons* fructueuses établies par des officiers d'état-major pour éviter la perte de temps résultant de la rédaction d'un ordre et de l'indiscrétion d'une couverture radio. Méthodiquement

employés et dotés de moyens de transport rapides, ils rendirent les plus grands services en période d'opérations actives et de déplacement, soit comme représentants de leur unité d'armée au sein d'un état-major supérieur, soit comme porte-parole du commandement auprès de la troupe. Qu'en sera-t-il demain ? Nous ne croyons pas que la mise en œuvre de nouveaux moyens de transmissions tels que la microradiotéléphonie ou la télévision changera le « style » de l'officier de liaison, capable de comprendre une situation en quelques mots, au courant de tout ce qui se passe, discret mais faisant connaître tout ce qu'il importe de savoir et plaçant, par sa seule présence, les exécutants sous l'œil du chef.

* * *

Je suis chargé¹ par le général commandant l'armée d'aller trouver à son poste de commandement le général X... pour lui faire part de certains projets établis en vue d'une attaque qu'il aura à exécuter à brève échéance.

Je connais beaucoup le général X... C'est un homme d'une très vive intelligence et d'une rare énergie. Malheureusement il a, ou plutôt il se plaît à montrer un caractère ombrageux et farouche ; franchement, il est insupportable pour ses subordonnés.

Vis-à-vis de ses chefs ou de leur représentants, il est plus calme, mais tout de même peu commode.

En entrant chez lui je me suis cuirassé... au moral et, comme je vais attaquer, je suis bien préparé à subir la contre-attaque.

J'entre, le général est assis à son bureau. Salutations, échange de quelques paroles qui veulent être aimables. Mais les yeux parlent et leur langage signifie : « Qu'est-ce que me veut encore ce bougre-là ? Va-t-il me laisser la paix ? Qu'ont-ils pu de nouveau imaginer, là-bas, dans leur boutique ?... etc... »

Mes yeux répondent : « Attends un peu ! Que diras-tu tout à l'heure quand j'aurai exposé le but de ma visite ? » Je coupe court à ce dialogue muet en abordant ex abrupto la question.

¹ Souvenirs d'état-major, par le général A. Tanant.

Et à peine ai-je débuté que, tel un diable sortant de sa boîte, le général bondit. Il arpente de long en large la pièce fort exigüe ; ses mains passent alternativement du fond de ses poches violemment distendues à sa chevelure, qu'elles dérangent plutôt qu'elles ne la lissent ; le voilà qui bouscule les chaises... Maintenant il se bouche les oreilles...

Imperturbablement et maîtrisant avec peine une violente crise de rire, malgré la gravité des circonstances, je continuai à parler.

J'ai fini et voici le général qui me regarde.

— Vous êtes fou ! s'écrie-t-il.

— Non, mon général.

— Si ! Si ! Si !

— Alors, mon général, c'est le général commandant l'armée qui l'est, puisque je ne suis ici que son porte-parole.

Ses yeux bleus entrent dans les miens qui sont bleus aussi. Electricité. Eclairs... puis, devant le blasphème qui va sortir, le vieux soldat hésite et se reprend.

L'orage est passé. Maintenant nous pouvons causer et, dans le plus grand calme, nous étudions ensemble le problème à résoudre.

Bientôt nous sommes d'accord et je sors. Devant la maison, quelques camarades de l'état-major du général, qui ont entendu les terribles éclats de sa voix, font le guet. Il me semble voir ces spectateurs qui attendent avec curiosité devant la ménagerie après le repas des fauves et s'étonnent de voir, non point le dompteur, mais un modeste employé sortir intact de l'établissement, sa besogne terminée.

* * *

Un officier d'état-major ne peut, sans inconvénient grave, transformer un *contrôle* en inspection, et au cours d'un contrôle usurper les attributions essentielles du commandement en modifiant une décision et en sanctionnant immédiatement une faute. Il doit apparaître, aux yeux de l'unité à côté de laquelle il se trouve, non comme un critique, mais

comme un auxiliaire soucieux de connaître ses besoins et de leur faire donner satisfaction en haut lieu. Ce contrôle est la mission extérieure la plus délicate. Souvent il y aura lieu de se borner à préciser les vues du chef, de n'intervenir en rien dans l'exécution, et d'attendre pour parler que l'on vous interroge. Parfois il faudra faire acte d'autorité, résister durement aux suggestions, refuser les demandes, répondre que les ordres sont formels et... remonter le moral de ceux qui ont besoin d'être guidés et secourus. Contrôler *des hommes* dont l'attention se concentre uniquement sur le résultat qu'ils poursuivent et qu'ils comptent atteindre à brève échéance seuls, exige un sens particulier des réalités intéressant l'ensemble ; juger *des situations*, non seulement en elles-mêmes, mais encore sous l'angle des intentions du chef, exige un sens poussé des prévisions en ce qui concerne la conduite générale de la bataille. Ces qualités se fondent tout d'abord sur des connaissances techniques approfondies, puis sur une imagination réfléchie. Enfin, tout contrôle réclame de celui qui le fait une action positive. C'est dans son rapport que l'officier d'état-major devra faire preuve non seulement de métier mais de loyauté et d'équilibre dans le jugement puisque son influence sur le chef agit ici à plein.

* * *

A plusieurs reprises¹ le capitaine Andréa, le capitaine Pignatelli d'Aragon, le capitaine Mouret, filent en auto sur la citadelle de Longwy, sur le mont Saint-Martin, le plateau de Saulnes. Ces rapides contrôles ont une heureuse influence ; ces officiers ont du commandement, du prestige, un entrain communicatif ; ils redonnent du ton aux fantassins de la 58^e division, assez déprimés, les encouragent, secouent les hésitants, mais surtout ils représentent, aux yeux des combattants assez émus, le renfort prêt à intervenir en leur faveur, ils représentent la force amie.

Aux abords de Longwy, dans Longwy même, circulent en

¹ Les spahis au feu, par le général P. JOUFFRAULT.

auto plusieurs officiers de l'état-major de la III^e armée, le sous-chef d'état-major, les officiers du 3^e Bureau. L'auteur de ces mémoires regrette de n'avoir pas gardé le souvenir des noms de ces officiers : ils accomplissent leurs missions extérieures avec une autorité, un tact, une élégance, un chic, qui faisaient plaisir à voir.

L'un d'eux rencontrait-il un chef de bataillon visiblement déprimé, se répandant en jérémiades sur la difficulté de sa mission, l'étendue de son front, l'incompréhension du commandement, la maladresse des artilleurs, l'impossibilité d'occuper le P.C. fixé, c'est sur le ton le plus respectueux qu'il lui disait : « Eh bien ! mon commandant, nous allons aller ensemble le visiter, ce P.C. S'il est vraiment mal placé, j'en rendrai compte à l'armée. Vous êtes toujours en liaison avec Metz par fil, mon commandant ? Parfait. Le général Condé prendra la décision de replier votre P.C., mon commandant, s'il ne répond pas aux conditions d'un bon P.C. Il faut, avant tout, qu'il vous permette de bien commander votre bataillon, d'avoir une action sur vos hommes, qui sont un peu nerveux et émus par ces premiers combats. La question de sécurité ne vient qu'en seconde ligne..., etc... ».

Le commandant, peu soucieux de se voir signalé au commandant d'armée, remis dans son assiette par le calme et le savoir-faire de son interlocuteur, commençait à envisager la situation sous un jour moins pessimiste, et, escorté par l'officier d'état-major, partait réoccuper son P.C. A un autre moment, on voit déboucher, hors d'haleine, à la maison d'Huart, par les jardins en espaliers qui s'étagent derrière la maison, un lieutenant de l'état-major de l'I.D. 58. Il arrive en courant du P.C. de l'I.D. Aux carrières de Mexy, il a trouvé un barrage de 105, il est très excité : « L'ennemi a, dit-il, pris pied dans la redoute, il faut envoyer de suite au secours des défenseurs les chars et les automitrailleuses et deux escadrons, etc., etc. ».

Le colonel Jouffrault, qui vient d'interroger un officier de l'état-major de la III^e armée, qui, avec le capitaine Andréa, rentre précisément en auto de ce coin de secteur, est un peu surpris et demande d'où proviennent ces renseignements désas-

treux. Ce sont des blessés évacués qui auraient raconté cette histoire au poste de contrôle du carrefour de Ratentout (est de Mexy). Le colonel est fixé et refuse ses chars et ses hommes.

L'officier de l'armée fait remarquer amicalement au jeune officier l'inconséquence de sa démarche, tendant à l'engagement de réserves précieuses, sur des renseignements non vérifiés, etc. Il lui fait une courte morale mais bien sentie.

* * *

Les officiers d'état-major peuvent avoir des missions extérieures plus importantes et plus périlleuses que les liaisons et les contrôles. Les *reconnaisances* difficiles, de grande portée ou grosses de conséquences, seront faites par eux, parce que le chef voudra voir par des yeux en lesquels il a confiance. Au cours des opérations, de telles reconnaissances peuvent avoir pour objet de vérifier sur le terrain les possibilités d'emploi des différents éléments, de rechercher des itinéraires variés pour la mise en place des moyens, de fixer des zones de stationnement pour le rassemblement des réserves, de préciser les possibilités de circulation, de donner aux services les conditions indispensables à leur bon fonctionnement. En vue d'une intervention subite dans la bataille, les officiers d'état-major des unités d'armée *réservées* seront envoyés successivement sur tous les points où la menace se précise. Ils pourront demander aux commandants des troupes *engagées* les moyens qui faciliteront l'exécution de leur mission. Quel que soit son but, toute reconnaissance doit être minutieusement préparée : sous aucun prétexte les officiers envoyés en reconnaissance ne peuvent avoir sur eux ou dans leurs véhicules des documents susceptibles de fournir à l'ennemi des renseignements importants. S'ils utilisent l'avion, ils devront se conformer aux règles relatives à la conservation du secret imposées au personnel navigant. Si la reconnaissance nécessite, en cours d'exécution, de brefs *comptes rendus* à porter d'urgence à la connaissance du commandement, ils respecteront les prescriptions d'emploi des transmissions, en particulier celles

qui concernent la correspondance chiffrée. Le *rapport* de reconnaissance présentant l'ensemble des renseignements recueillis sera fait par écrit. Dans certains cas, il ne fera que compléter ou coordonner les comptes-rendus antérieurement expédiés.

* * *

Depuis le début de la guerre¹, la frontière orientale de la Belgique était formée de postes avancés qui, nuit et jour, faisaient le guet. Dans la province de Limbourg, ces postes longeaient la Meuse qui forme la frontière avec le Limbourg hollandais, enclave entre la Belgique et l'Allemagne. Le 10 janvier 1940 était une journée froide. Dans un site solitaire, au lieu dit Maasband, sur le territoire de Mechelen-sur-Meuse, vers 1130, un avion atterrit brutalement.

Lorsque les soldats du petit poste le plus proche accoururent, ils ne virent d'abord qu'un seul aviateur, mais bientôt une colonne de fumée s'élevant derrière une haie attira leur attention. Le second aviateur s'y trouvait et essayait de brûler une liasse de papiers. Il tenta de fuir à l'approche de nos hommes, mais ceux-ci tirèrent quelques coups de feu en l'air et l'appréhendèrent. En même temps ils éteignaient le feu qui avait déjà consumé une partie des papiers et enfouissaient ce qui restait dans la serviette de cuir de l'un des officiers.

Sur ces entrefaites, le capitaine-commandant Rodrique qui commandait un escadron cycliste dans le secteur, prévenu par téléphone, arriva sur les lieux. Il fit immédiatement les premières constatations. L'appareil qui gisait au sol était un monoplane biplace. Ses occupants, maintenus à distance, les bras levés et désarmés, étaient deux officiers allemands, le major de réserve Hænmanns, pilote de l'avion, et son passager, le major Reinberger qui, lui, était officier de l'active.

L'examen des documents ainsi saisis en fit rapidement comprendre la portée. Il s'agissait bel et bien d'ordres réels devant servir de base à une invasion prochaine. La manœuvre

¹ La Belgique face à l'Allemagne de 1939 à 1940, par le colonel VANDAELE.

allemande apparut clairement aux yeux du Haut-Commandement belge. La mise en garde fut immédiatement complétée, des contacts furent établis avec les Franco-Britanniques, des démarches diplomatiques furent entreprises. Cependant les choses en restèrent là. On peut s'imaginer le désarroi des esprits dans les hautes sphères du commandement allemand lorsque lui parvinrent, le 11 janvier, les premières nouvelles concernant l'atterrissage de Mechelen. Les services américains nous ont transmis les photographies des télégrammes envoyés de Bruxelles à Berlin à ce sujet. Le premier est signé par l'ambassadeur d'Allemagne et l'attaché militaire. Il dit : « Suite au télégramme N° 6, du 11, majors Reinberger et Hœnmanns à Bruxelles. L'état-major général belge refuse d'autoriser la visite jusqu'à conclusion de l'enquête. Il n'est pas possible de confirmer si les ordres sont tombés aux mains de l'ennemi en tout ou en partie. Une note de l'agence Belga distribuée à toute la presse belge affirme que tous les documents ont été brûlés par l'officier allemand. Un seul journal annonce que cette destruction n'a que partiellement réussi ».

* * *

Les officiers d'état-major peuvent être appelés à *diriger de petites opérations* et l'histoire nous offre de nombreux exemples significatifs dans cet ordre d'idées. Ayant déjà exercé un commandement, ils n'auraient aucune peine à remplir de telles missions extérieures si les conditions n'en étaient pas si spéciales. Placés brusquement à la tête d'une formation souvent *ad hoc*, ils devront d'emblée s'imposer par leur seule valeur personnelle et rallier autour d'eux toutes les énergies. En outre, le caractère même de l'action qui leur est confiée sort du cadre des engagements habituels puisqu'il exige des connaissances faisant défaut à l'officier de troupe. Quoi qu'il en soit, c'est par l'application généralisée de la formule : *traiter ses subordonnés temporaires comme on souhaiterait d'être ou d'avoir été soi-même traité*, qu'un commandement inopiné sera tout d'abord accepté, puis obéi affectueusement

par ceux-là mêmes qui auraient eu le plus de tendances à se révolter. Jamais la haute morale militaire ne sera plus exigeante à l'égard d'un chef que l'on jugera sur un seul acte : celui pour lequel il est seul désigné et dont on attend un résultat positif. On serait tenté de plaindre l'officier d'état-major placé dans une telle position. Mais serait-il imaginable que les honneurs demeuraient sans contre-partie ? Car ce sera toujours un honneur d'être appelé à commander même si les circonstances sont défavorables et les moyens momentanément prêtés, même si la troupe manque de cohésion et la mission de panache. L'action concrète du combat fera vite oublier de si fâcheuses prémices, tant elle exige la spontanéité d'une volonté qui, dépassant le donné, se jette vers l'avenir...

* * *

Notre repli pose un problème extrêmement grave¹. L'Imjin derrière nous est guéable à certains endroits, mais sa rive gauche est formée d'une falaise d'une quinzaine de mètres, inaccessible aux véhicules. Notre peloton de pionniers a essayé sans succès d'y créer un passage à coups d'explosifs.

Le seul moyen d'évacuer nos véhicules est de passer sur le pont sous le feu de l'ennemi.

Mais le risque est grand, car un seul véhicule, bloqué au mauvais endroit, risque d'arrêter toute la colonne.

De toute façon, l'abandon de la position est préparé par la destruction de tout ce qui ne pourra pas être emporté.

A 17.15, le colonel Oskoth envoyé par le commandant de la 3^e division débarque au P.C. du bataillon. Il apporte l'ordre de repli et annonce qu'un bataillon d'infanterie contre-attaquera les Chinois au sud des ponts pour nous permettre de nous dégager. Cette contre-attaque fera peu de progrès mais contribuera à détourner l'attention de l'ennemi.

Il nous propose également un « air-strike » et nous demande

¹ « La bataille de l'Imjin » par le colonel B. E. M. CRAHAY. *L'Armée et la Nation*. N° 9/1954.

où nous le désirons. Il sera dirigé devant la compagnie B qui sent venir une attaque ennemie. L'« air-strike » est exécuté à coups de bombes et de napalm devant nos positions avec une précision remarquable. Il aide la compagnie B à se décrocher.

Pendant ce temps, décision a été prise d'essayer de sauver les 80 véhicules qui se trouvent dans notre position. Le major Vivario prendra le commandement de la colonne qui forcera le pont ouest sous la protection du feu de deux pelotons de chars et de toutes les mitrailleuses disponibles placées sur les véhicules. La colonne est organisée et mise en marche avec une rapidité extraordinaire. Le pont est franchi pendant que les positions ennemies sont couvertes d'une grêle de balles. La riposte ennemie est faible. Quatre véhicules seulement doivent être abandonnés, mais aucune perte en hommes n'est à déplorer.

Après avoir franchi le pont, la colonne s'engage au nord du Hantan' Gang sur une piste coréenne à peine tracée et réussit finalement à regagner la grand'route.

Pendant cette opération, les compagnies ont évacué méthodiquement leur position.

Le napalm a mis le feu à la végétation, très sèche à cette saison et le repli s'effectue sous le couvert de la fumée.

La colonne à pied traverse l'Imjin à gué à hauteur du P.C. et remonte par un sentier étroit le long de la falaise pendant que l'ennemi nous salue d'un tir de mortiers heureusement mal ajusté.

Un kilomètre plus à l'est, nous trouvons un bataillon du 7^e d'infanterie qui a pris position pour nous recueillir. J'apprends avec soulagement que nos véhicules ont réussi leur difficile opération.

Le soir tombe et, quatre kilomètres plus loin, les camions enlèvent nos fantassins complètement épuisés par vingt-quatre heures de combat et d'émotion.

* * *

La hiérarchie militaire a été établie pour permettre aux chefs supérieurs de faire connaître leur volonté jusqu'au dernier exécutant, par des intermédiaires qualifiés. Parmi

ceux-ci sont les officiers d'état-major dont les missions — nous venons de le voir — sont très variées et exigent par suite des aptitudes différentes : à la pure technique d'état-major ayant pour aboutissement la rédaction des ordres doivent s'ajouter d'autres capacités qui, elles, ne peuvent s'acquérir uniquement par l'étude. C'est dans l'exercice du commandement, au contact direct avec les différentes armes, que se développent les qualités de caractère et de jugement, au même titre que les connaissances techniques. Ces dernières doivent d'ailleurs s'accompagner d'un esprit d'observation aiguisé : *on n'est pas un bon officier d'état-major si l'on n'est pas au préalable un excellent officier de troupe*. Telle est la première base de la sélection qui s'impose. Il faut bien se garder de choisir les officiers d'état-major sur des examens purement livresques où la mémoire jouerait le principal rôle. L'érudition ne peut être la pierre de touche pour estimer la valeur d'un candidat. Ses qualifications obtenues dans le service à la troupe doivent constituer le seul critère d'appréciation ; cela d'autant plus que dans notre armée les affectations à l'état-major général sont temporaires et désignent leurs titulaires pour un commandement supérieur. C'est donc *à la troupe* que nos officiers d'état-major doivent également donner toute leur mesure puisque l'avancement leur ouvre là la possibilité d'étendre leur action et de jouer un rôle sur un plan plus élevé.

MAJOR PIERRE-E. DÉNÉRÉAZ
